

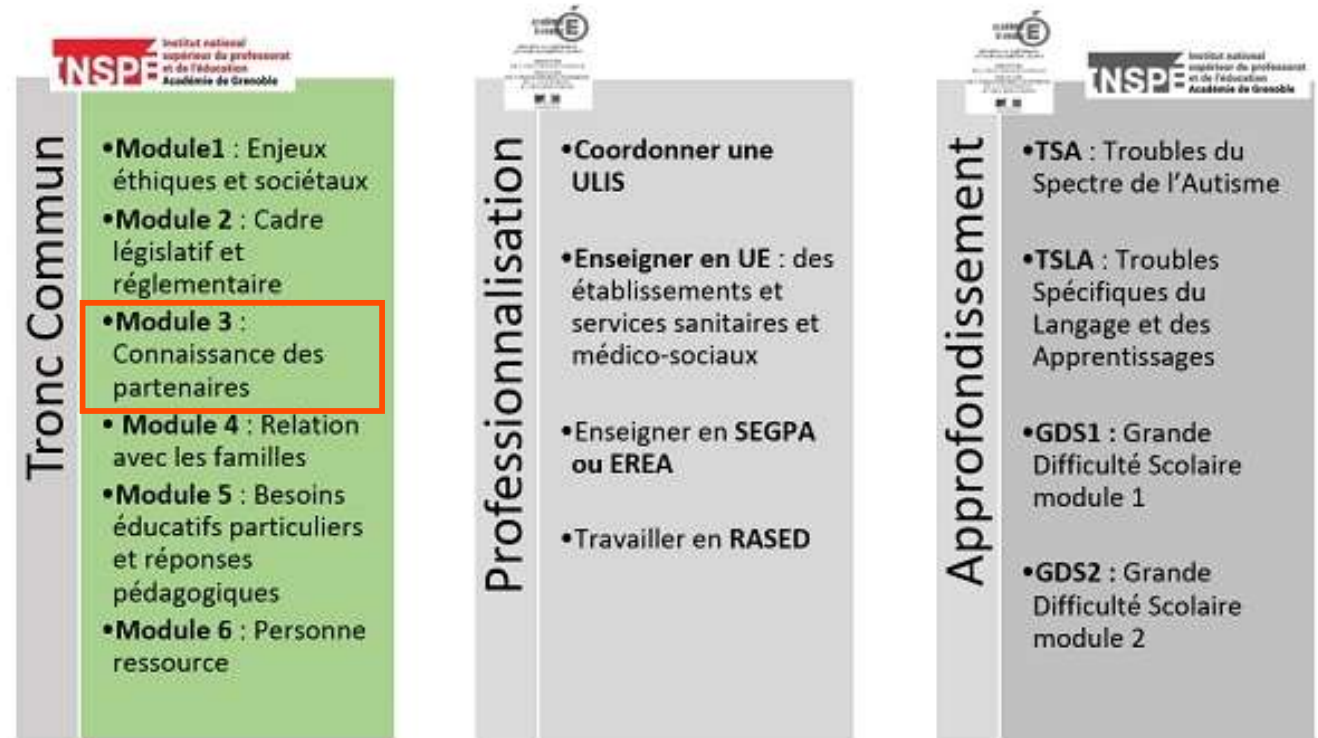
Travailler avec un.e AESH

Les missions de l'AESH et les gestes professionnels
nécessaires à la collaboration : enjeux et limites

Cours: Equipe EI UGA Grenoble

Formatrice: Claire Margalho claire.margalho@univ-grenoble-alpes.fr

CAPPEI Module de Tronc Commun



CAPPEI MTC 5 : Processus d'accessibilisation des savoirs 1

Tronc Commun



- **Module 1** : Enjeux éthiques et sociétaux
- **Module 2** : Cadre législatif et réglementaire
- **Module 3** : Connaissance des partenaires
- **Module 4** : Relation avec les familles
- **Module 5** : Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- **Module 6** : Personne ressource

MTC	INTITULÉ	INTERVENANTS
MTC 1.1	Enseigner dans un contexte inclusif : l'accessibilité des apprentissages et les compétences de l'ES	MS / LB / CPB
MTC 1.2	S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation Inclusive	MS / LB / CPB
MTC 2.1	Connaître les dispositions de droit commun (PAI, PPRE, PAP, SAPAD, UPA ...) Quels plans ? Quels écrits professionnels (pourquoi - comment) ?	MS / SC / CPB
MTC 2.2	Connaître les dispositifs (ULIS, RASED, EREA, SEGPA) et la logique de parcours	MS / SC / CPB
MTC 3	Travailler avec un(e) AESH	MS / SC / CPB
MTC 4	Professionaliser les relations et construire les parcours de formation avec les familles (1) (Les écrits professionnels)	MS / SC / CPB
MTC 5.1	Qui sont nos élèves ? Analyse de besoin	MS / SC / CPB
MTC 5.2	Répondre aux besoins de nos élèves	MS / SC / CPB
MTC 5.3	Processus d'accessibilisation des savoirs (1)	MS / LB / CPB
MTC 5.4	Processus d'accessibilisation des savoirs (2)	MS / LB / CPB
MTC 5.5	Processus d'accessibilisation des savoirs (3)	MS / LB / CPB
MTC 5.6	Processus d'accessibilisation des savoirs (4)	MS / SC / CPB
MTC 5.7	Processus d'accessibilisation des savoirs (5)	MS / SC / CPB
MTC 5.8	Enseigner explicitement (1) : pourquoi, comment ?	MS / SC / CPB
MTC 5.9	Enseigner explicitement (2) : mise en pratique	MS / SC / CPB
MTC 6.1	Etre une personne ressource (1)	MS / LB / CPB
MTC 6.2	Être une personne ressource (2)	MS / LB / CPB
MTC 6.3	Être une personne ressource (3)	MS / LB / CPB
MTC 6.4	Être une personne ressource (4)	MS / LB / CPB
MTC 6.5	Être une personne ressource (5)	MS / LB / CPB

CAPPEI MTC 3 : Travailler avec un.e AESH

Objectifs généraux :

Être en capacité de :

- Définir les missions de l'AESH
- Envisager les modalités d'une collaboration PE-AESH la plus professionnelle et efficace possible dans l'intérêt des élèves accompagnés
- Adopter une démarche permettant de proposer des adaptations pédagogiques opérantes impliquant l'aide humaine ;
- Percevoir les limites et les biais des actions et des relations élève / professeur(e) / AESH ;

CAPPEI MTC 3 : Travailler avec un.e AESH

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Plan :

Partie 1 – Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

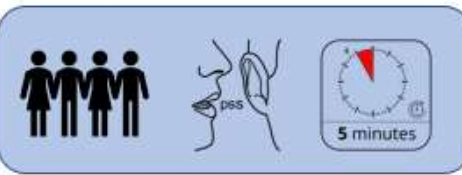
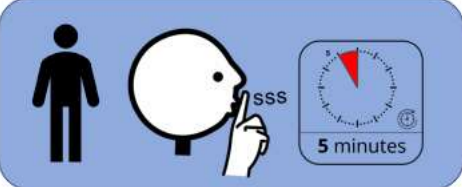
- Repères historiques
- Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Partie 2 – L'accompagnement des activités d'apprentissage :

- Analyse d'une situation concrète
- Gestes de pilotage du travail de l'AESH par l'enseignant

Partie 3 – Les éclairages de la recherche :

- Présentation de l'étude de Nadège Chauvot
- Points de vigilance pour accueillir et accompagner l'AESH



D'INTERVENTION

FORMES



En quoi le référentiel des compétences des professeur.e.s croises les missions des AESH ?

Partie 1 : Repères historiques

Source : G. Cochetel

Quelques repères historiques (1/3):

- **Années 80** : dans le cadre de la scolarisation des enfants handicapés (handicap moteur ou sensoriel) à l'école ordinaire, apparition des AIS (Auxiliaires d'Intégration Scolaire) recrutés par les parents ou des associations (avec des contrats précaires)
- **1999** : dispositif Handiscol sous L. Jospin et S. Royal qui facilite le conventionnement des AIS dans l'école.
- **Juin 2003** : fin des emplois jeunes (sous J Chirac qui porte le dossier sur le handicap) et apparition des assistants d'éducation avec un contrat de droit public ; les AIS sont remplacés par les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel), recrutés pour 6 ans, contrat renouvelable 5 fois, baccalauréat requis, temps plein et temps partiel, formation d'adaptation à l'emploi. Des missions qui sont définies selon 4 axes. L'État prend le dossier en charge. Les associations se retirent. Reprise des AIS. En septembre 2003, il y a 3 à 4000 AVS.

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Partie 1 : Repères historiques

Source : G. Cochetel

Quelques repères historiques (2/3) :

Circulaire n° 2003-093 du 11 juin 2003

L'auxiliaire de vie scolaire peut être amené à effectuer quatre types d'activités :

- Des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant
- Des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières
- L'accomplissement de gestes techniques
- Une collaboration au suivi des projets d'intégration

- **2005** : La loi 2005 ne fait pas grand cas des AVS; création des MDPH. Ce sont elles qui décident des moyens humains supplémentaires pour accompagner les élèves.
- **2005-2006** : système des contrats aidés (AED) qui sont des contrats privés. Avec des missions plus floues que celles des AVS. Difficulté à gérer les deux types de contrat (EVS et AVS)

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Partie 1 : Repères historiques

Source : G. Cochetel

Quelques repères historiques (3/3) :

- **2012** : face aux demandes croissantes reçues par la MDPH, une seule réponse apportée : aide individuelle mais quantifiée (donc partielle) et un accompagnement en fonction des moments de la journée ou des activités, et donc mise en place des AVSm pour l'aide mutualisée qui, elle, n'est pas quantifiée et est variable (souplesse de la réponse permet l'autonomie progressive)
- **2014** : AESH (Accompagnement d'Elève en situation de Handicap); apparition du terme « métier » avec une possibilité de Cdésiation. Mais les missions n'ont pas été redéfinies. Accompagnement limité au temps scolaire, à la marge sur le temps périscolaire. Un diplôme est prévu mais la formation n'est pas réellement diplômante et très variable car l'EN ne s'investit pas. Le financement est régional.
- **2019** : volonté du ministre de donner aux AESH une place plus importante avec une adresse mail professionnelle, la possibilité de s'inscrire aux formations continues de l'EN. Suppression des Contrats aidés, création des PIAL pour organiser leurs interventions de façon locale. Edition de ressources dont les guides sur Eduscol.

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Partie 1 : Repères historiques

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Les futures dispositions :

Lors de la conférence nationale du handicap(CNH) qui s'est tenue le 26 avril 2023, le Président de la République a annoncé des mesures à venir :

- La création d'un fond pour renforcer l'accès à de matériel pédagogique adapté;
- La transformation des Pial en **PAS** (Pôles d'Appui à la Scolarité);
- La création d'un métier d'**accompagnant à la réussite éducative** (devenir des AESH ?)
- la création d'un référent handicap dans chaque établissement et circonscription du premier degré ;
- Le déploiement d'un plan de formation des équipes pédagogiques dans chaque académie à la rentrée 2024 ;
- Le déploiement d'équipes mobiles médico-sociales ;
- La possibilité de faire intervenir des professionnels de santé dans les murs de l'École ;
- Le déploiement de 100 projets d'IME dans les écoles.

Échéance ? Moyens ?

Partie 1: A vous de jouer!

Rôle et mission de l'AESH (Co-I-M)	Points de vigilance (ce que les AESH n'ont pas à faire)	Collaboration PE-AESH (pour quoi et comment)



1. Listez toutes les tâches que les AESH peuvent remplir dans le cadre de leur cadre de leurs missions.
 - Classez les selon des critères que vous aurez choisi.
 - Tenez compte des différentes classes/structures dans lesquels ils peuvent exercer.
2. Indiquez les points de vigilance
3. Indiquez ce qu'est une collaboration productive PE/AESH

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

2. Représentations

Sources : D. Heissat (synthèse de témoignages d'enseignants spé)

Rôle et mission de l'AESH (Co-I-M)	Points de vigilance (ce que les AESH n'ont pas à faire)	Collaboration PE-AESH (pour quoi et comment)

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

1. Synthèse et apports complémentaires : **objectifs d'accompagnement**
 - La présence de l'AESH ne doit pas être considérée comme une condition obligatoire à la scolarisation (cf IO).
 - L'objectif est d'**aider l'élève à développer** :
 - les **apprentissages**,
 - l'éducation vers **l'autonomie**,
 - la **socialisation**,
 - la **communication**.
 - Aspect paradoxal : l'AESH doit exister auprès de l'élève **dans le but, à terme, de disparaître**.

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

2. Synthèse et apports complémentaires : **les missions**
 - Missions des AESH (i, m ou co) :
 - **Compenser les conséquences individuelles du handicap ;**
 - Collaborer à la **mise en œuvre du PPS** de l'élève en lien avec l'enseignant et à la réflexion commune plurielle ;
 - Permettre à l'élève de bénéficier au mieux des **apprentissages** tout en favorisant son **autonomie** ;
 - Favoriser la **relation** de l'élève avec les pairs et les adultes de la communauté scolaire.
 - Missions des AESHco, en plus des autres missions évoquées :
 - Participer au **projet pédagogique de l'ULIS.**

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

3. Synthèse et apports complémentaires : **types d'activités**

- **Intervention concertée en classe**, sous responsabilité de l'enseignant-e : aide aux apprentissages, à l'installation, à la manipulation,...
- **Intervention en dehors des temps d'enseignement** dans l'établissement : repas, récréation éventuelle (sous conditions)...
- **Accompagnement lors de sorties scolaires** occasionnelles ou régulières (sous conditions).
- **Accomplissement de gestes techniques** : hygiène, déplacement, sécurité... ne demandant pas de compétences médicale ou paramédicale (sous conditions des circulaires de 1999 et du 4 mai 2017), sauf formation spécifique.
- **Suivi des projets d'inclusion** : réunion d'élaboration de projets, rencontre avec les partenaires (famille et autres), participation obligatoire à la réunion d'ESS...

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

4. Synthèse et apports complémentaires : **gestes professionnels**

- **Consignes** : reformulation, relance, segmentation,...
- **Attention de l'élève** : sécurisation, recentration,...
- **Accompagnement de la tâche** : : aide à la planification, fractionnement, recueil des hypothèses émises par l'élève, gestion du temps, ...
- **Manipulation** : : mise à disposition du matériel sur demande de l'élève, manipulation du matériel sur dictée de l'élève, ...
- **Rédaction et prise de notes** : prise de notes sous dictée de l'élève, copie de documents ou de traces (tableau...), ...
- **Évaluation formative** : annotation sur la fiche de travail ce qui a été réalisé seul ou avec accompagnement, partage ses observations sur le travail réalisé avec l'enseignant-e, ...

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

4. Synthèse et apports complémentaires : **gestes professionnels**

Aide apportée à l'élève dans sa production	
CONSIGNE	Lecture – Écriture – Reformulation – Explicitation – Simplification – Décomposition
ACTIVITE	Stimulation – Guidage – Initiation de la tâche – Formulation de la pensée – Raisonnement
	Organisation – Repérage visuel dans l'espace-feuille
	Écriture sous la dictée – Écriture en alternance – Prise de notes
	Utilisation : des outils de la classe – de supports adaptés – de matériel pour manipuler
	Vérification – Relecture
CORRECTION	Stimulation – Lecture – Écriture
Réalisation complète/partielle :	Temps de réalisation : en fois

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

5. Synthèse et apports complémentaires : **postures et obligations**
 - Les obligations sous l'autorité de l'inspection ASH et du-de la chef-fe d'établissement, sous l'autorité pédagogique de l'enseignant-e :
 - **devoir de discrétion** (secret partagé) « ... pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions » ;
 - **devoir de réserve**, de neutralité, d'impartialité et de moralité ;
 - **respect des règles de l'établissement.**
 - Les postures en classe. L'AESH est :
 - en **position d'aide** auprès de l'élève (étayage, soutien, relais, guidage gestuel,...),
 - en **retrait partiel** (guidage verbal, observation, relance ponctuelle...),
 - en **retrait total** (observation, aide à l'évaluation formative).

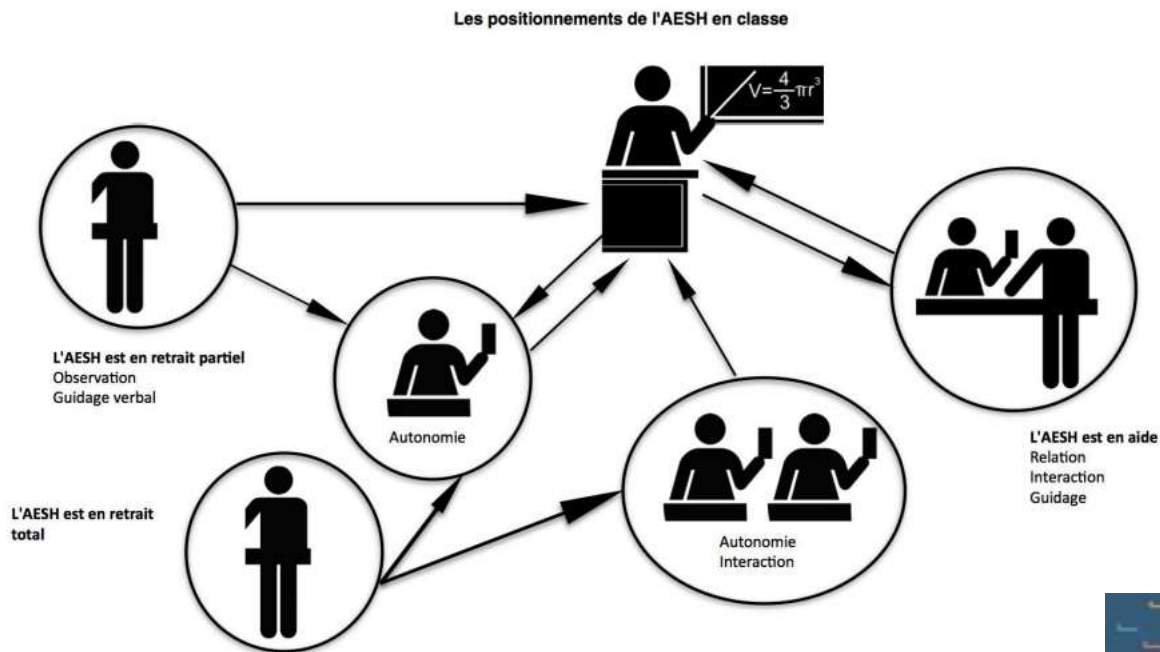
Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

5. Synthèse et apports complémentaires : **postures et obligations**

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION



Source : AVDelaplace, Wikimedia.org, CC BY-SA 4.0.



Enseignant/AESH : collaborer

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel

Les missions des AESH, gestes, limites et biais

6. Synthèse et apports complémentaires : **limites des actions**

- L'AESH est un **autre adulte dans la classe** (comme l'ATSEM).
- Le **professeur est le responsable pédagogique** : il doit cadrer les exigences et le travail au sein de la classe.
- L'AESH a un **rôle singulier** au sein de la classe : ni prof, ni élève, ni camarade !
- L'AESH est **parfois ressenti comme une gêne** par l'élève ou l'adulte.
- Accompagnement de **sorties scolaires avec nuitées sous conditions** : volontariat, pas de compensation, hors CUI.
- **Pas de travail au domicile** de l'élève.

Partie 1: Clarifier le rôle et les missions de l'AESH : connaître le cadre officiel



Projet personnalisé de scolarisation
Document de mise en œuvre – École élémentaire

é du 6 février 2015 relatif au PPS
-117 du 08/08/2016

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination

1.3 Favoriser la mobilité

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de son environnement
- Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
- Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais

2. L'accompagnement des activités d'apprentissages

3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

Partie 2 : Analyse d'une situation concrète

Mise en pratique : l'analyse du cas d'Hugo:



Composez 5 sous-groupes mélangés par contexte d'exercice.

En vous aidant des documents d'aide, de la fiche de travail et en réinvestissant vos acquis de formation :

- Analysez le cas d'**Hugo** (**difficultés, points d'appuis, besoins**)
- Analysez la **tâche** : **objectifs, obstacles potentiels**
- Proposez des aides et accompagnements que vous **communiquerez à l'AESH** autour des 2 tâches scolaires proposées.
- Déterminez les gestes professionnels de l'enseignant.e autour du travail de l'AESH

Identifiez vos facilités, difficultés, procédures pour accomplir ce travail de définition des aménagements.

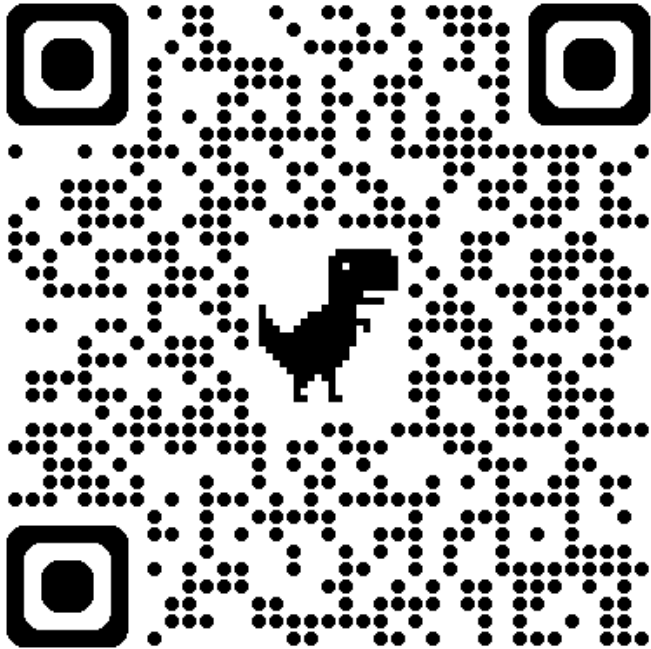
Partie 2 : Analyse d'une situation concrète

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion



Docs pour les cours

UE43	CAPPEI MTC2	CAPPEI MTC3	
------	-------------	-------------	--

Partie 2 : Analyse d'une situation concrète

Mise en pratique : l'analyse du cas d'Hugo:

Mise en commun des propositions d'aménagement

Vos facilités

Vos difficultés

Vos procédures, votre cheminement, vos actions ?

1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 2: Co-travailler avec un-e AESH

L'accompagnement des activités d'apprentissage

Les gestes professionnels de l'enseignant.e

- Actions de l'enseignant en amont :
 - **Évaluer finement l'élève** : difficultés, points d'appui, besoins particuliers ;
 - **Identifier l'objectif** (ou les objectifs) visé(s) par l'activité ;
 - **Identifier l'obstacle potentiel** à la réalisation de la tâche au regard des difficultés de l'élève (aide éventuelle de l'AESH) ;
 - **Prévoir et formaliser les accompagnements et adaptations** nécessaires au regard des points d'appui ;
 - **Communiquer** les consignes à l'AESH (oral et/ou écrit).
 - **Anticiper** les régulations éventuelles pendant l'action (autoriser l'AESH à interpeller l'enseignant.e par un signe, un geste, une parole).
- Actions de l'enseignant.e à l'aval : **partager avec l'AESH.**

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

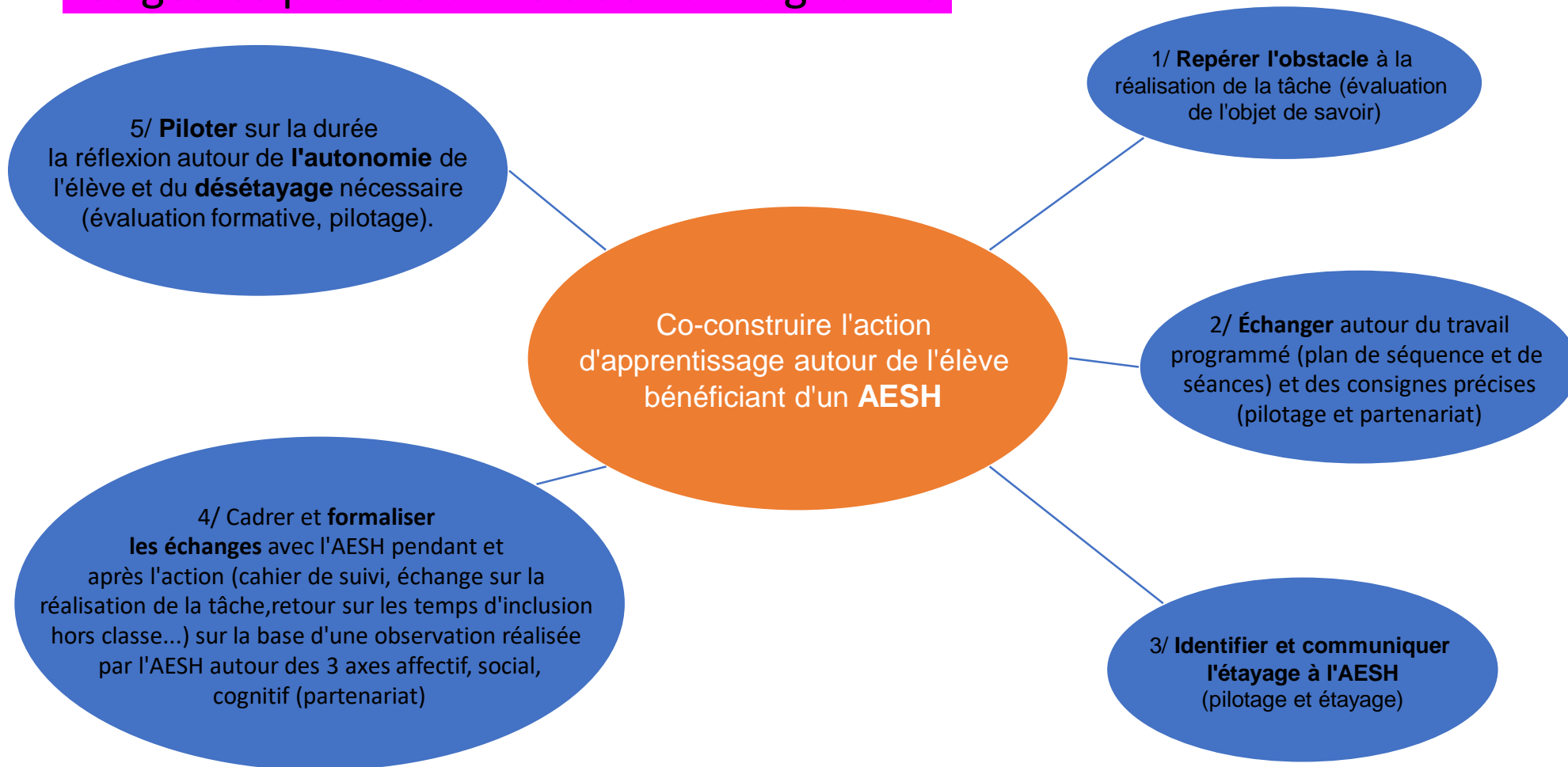
CONCLUSION

Partie 2: Co-travailler avec un-e AESH

Schéma : O. Douce R. Javellas, INSPE-UGA Grenoble

L'accompagnement des activités d'apprentissage

Les gestes professionnels de l'enseignant.e



1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 2: Co-travailler avec un-e AESH

L'accompagnement des activités d'apprentissage

Les gestes professionnels de l'AESH

- Visionnage du film témoignage d'une AESH sur son travail quotidien auprès d'élèves de primaire, ULIS ou classe ordinaire : « Hend - portrait d'une accompagnante d'élèves en situation de handicap », MEN juillet 2018, modifié novembre 2019.
- S'attacher :
 - Aux types de gestes d'accompagnement (cf. page 2 du MOPPS) : faciliter la communication de l'élève, stimuler et recentrer, manipuler, écrire-prendre notes, utiliser des supports adaptés, contribuer à l'adaptation de la situation, aider à la compréhension et l'application des consignes ;
 - À l'organisation du co-travail entre les PE et l'AESH : communication anticipée et bilan de l'accompagnement après le temps d'enseignement ;
 - À la posture de veille par rapport au risque de sur-adaptation ;
 - À l'accompagnement singulier (Lapeyre et Bonjour).



1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

Partie 2: Co-travailler avec un-e AESH

Les gestes professionnels de l'AESH

Enrôlement : susciter l'adhésion de l'enfant aux exigences de la tâche.

Maintien de l'orientation : relances, répétition de la consigne, contact, aide à la gestion du matériel

Contrôle de la frustration : maintien de l'intérêt et motivation, éviter que l'erreur se transforme en échec

Démonstration ou présentation de modèles : rappel des stratégies.

Réduction des degrés de liberté : simplification (matérielle) de la tâche, aide à la planification (guidance), décomposer la consigne...

Signalisation des caractéristiques déterminantes : prise de conscience des écarts / réalisation et rappeler critères de réussite.

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

Les éclairages de la recherche

Étude de Nadege CHAUVOT « Habilités éducatives et gestes professionnels d'ajustement d'un AVS accompagnant un élève autiste », Travail et formation en éducation, 8-2011

Partie 3 : L'éclairage de la recherche : rappels

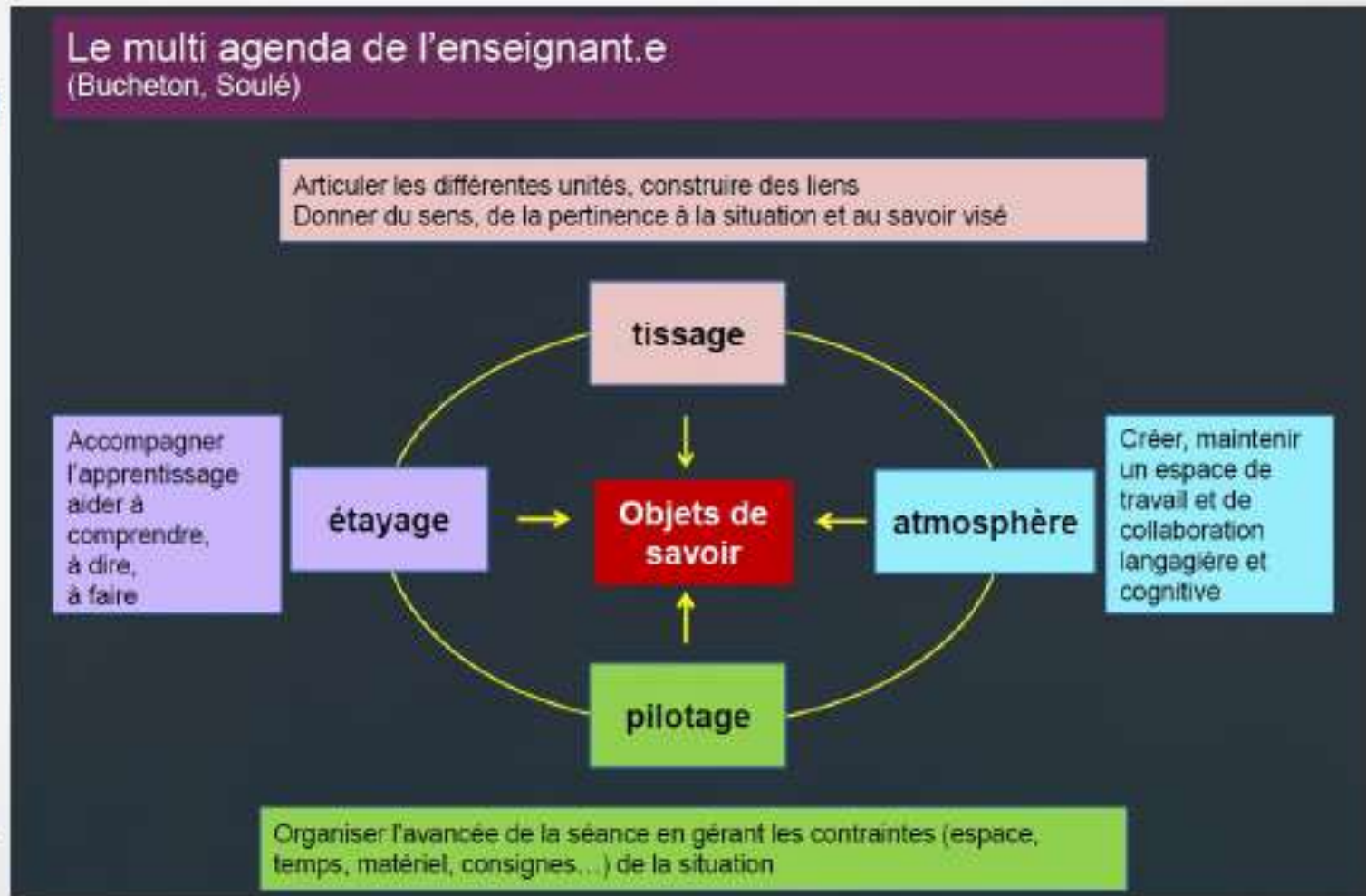
1°) Les missions de l'AESH, gestes, limites et biais

2°) L'accompagnement des activités d'apprentissage

3°) Les éclairages de la recherche

4°) Conclusion

- Pour rappel : les gestes professionnels majoritaires de l'AESH sont liés à l'étayage : décomposer, encourager, maintenir l'attention... (Réf. Gestes professionnels D. Bucheton : tissage, étayage, atmosphère, pilotage).



1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

Les éclairages de la recherche

La partition des tâches entre le professeur et l'AESH est souvent implicite :

- Ca révèle la **complexité** de l'agir de l'AESH.
- L'**absence de concertation** en amont des séances contraint l'AESH à se débrouiller en sollicitant ses propres normes, ses propres valeurs (alors que la formation est réduite : 60 h max).
- Le **Professeur ne modifie pas ses façons de faire** avec l'élève comme si AESH = expert-e.
- => **L'AESH prend alors des décisions** quand les consignes et cadrages ne sont pas suffisamment donnés clairement par l'enseignant (ref. « trous de normes », Y. Schwartz).

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

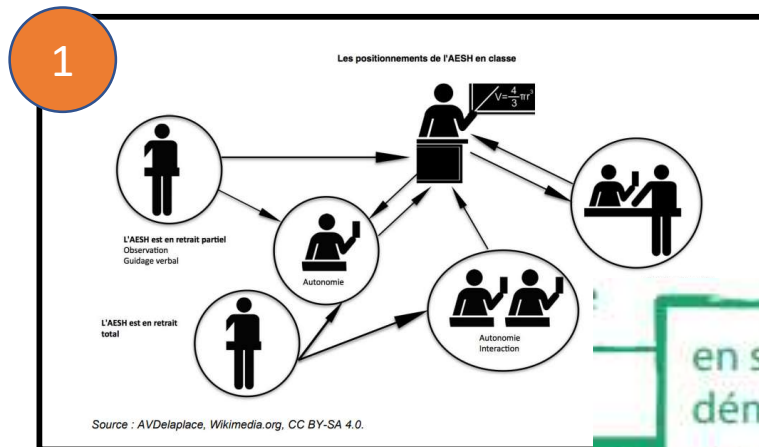
Les éclairages de la recherche

Constat d'une **partition** des rôles entre le professeur et l'AESH qui marque des territoires respectifs :

- **Une position surplombante de l'AESH** quand il est considéré par l'enseignant comme expert des problématiques de l'élève.
- **Une position surplombante de l'enseignant** quand l'enseignant mène les apprentissages en insérant l'élève en situation de handicap, avec ou sans aménagements spécifiques pour lui.
- **Une certaine symétrie entre l'AESH et le professeur**, c'est-à-dire que l'AESH fait comme le professeur, avec l'élève qu'il accompagne, **mais** sans parfois maîtriser les enjeux d'apprentissage de la situation.

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche



Conclusion

5 en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires



CONCLUSION

4

Aide apportée à l'élève dans sa production	
CONSIGNE	Lecture – Écriture – Reformulation – Explicitation – Simplification – Décomposition
ACTIVITE	Stimulation – Guidage – Initiation de la tâche – Formulation de la pensée – Raisonnement
	Organisation – Repérage visuel dans l'espace-feuille
	Écriture sous la dictée – Écriture en alternance – Prise de notes
	Utilisation : des outils de la classe – de supports adaptés – de matériel pour manipuler
	Vérification – Relecture
CORRECTION	Stimulation – Lecture – Écriture
Réalisation complète/partielle :	Temps de réalisation : en fois

5 1/ Repérer l'obstacle à la réalisation de la tâche (évaluation de l'objet de savoir)

6 1/ Repérer l'obstacle à la réalisation de la tâche (évaluation de l'objet de savoir)

1. Les missions des AESH, gestes, limites et biais
2. L'accompagnement des activités d'apprentissages
3. Les éclairages de la recherche

CONCLUSION

CAPPEI MTC 3 : Co-travailler avec un-e AESH

Conclusion

- **Les idées clés à retenir :**
 - Le travail en co-construction, avec l'équipe, avec l'AESH, permet de croiser les regards, d'analyser finement la situation, de proposer des aménagements cohérents, de construire un projet pour l'élève et d'accompagner son parcours.
 - L'anticipation des aménagements et gestes d'étayage de l'AESH permet d'éviter les « trous de norme » (Schwartz Y. 2009, université de Provence).
 - Les aménagements qui valent pour une ou un élève peuvent aussi être pertinents pour d'autres = accessibilité universelle.
 - Néanmoins une individualisation des aménagements est parfois nécessaire = adaptation en contexte d'inclusion.